

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 8 SEPTEMBRE 2025**

À une assemblée générale des parents de l'école secondaire des Pionniers dûment convoquée et tenue à l'école secondaire des Pionniers, située au 1725, boulevard du Carmel, à Trois-Rivières, ce **huitième jour du mois de septembre deux-mille-vingt-cinq** à dix-huit heures :

1. MOT DE BIENVENUE

Mme Michèle Héon souhaite la bienvenue à tous les parents et présente les membres de la direction.

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE

Il est proposé par Mme Michèle Héon que Mme Chantal Brunelle agisse à titre de secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Josianne Dupont que l'ordre du jour de l'assemblée générale soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Il est proposé par Monsieur Philippe Picard d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 septembre 2024 tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. RAPPORT ANNUEL 2024-2025

Mme Michèle Héon présente le rapport annuel 2024-2025. Celui-ci est disponible sur le site Internet de l'école secondaire des Pionniers.

6. PROJET ÉDUCATIF

Mme Michèle Héon présente le projet éducatif. Celui-ci est disponible sur le site Internet de l'école secondaire des Pionniers.

7. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS

Mme Michèle Héon fournit des explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement et du comité de parents.

7.1 Du conseil d'établissement

Le conseil d'établissement a pour fonction :

- Adopter le projet éducatif;

- Approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;
- Approuver le rapport annuel;
- Approuver le projet éducatif;
- Approuver les règles de conduite;
- Approuver les modalités d'application du régime pédagogique;
- Approuver les activités éducatives qui nécessitent un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école ou une modification aux heures d'entrée et de sortie des élèves;
- Adopter le budget annuel de l'école;
- Consulter annuellement les élèves sur des sujets les concernant.

7.2 Du comité de parents

Le comité de parents est consulté par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy sur :

- Le plan d'engagement vers la réussite;
- La division, l'annexion, la réunion du territoire du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;
- Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles;
- La politique relative au maintien ou à la fermeture d'école;
- La politique relative aux contributions financières;
- La répartition des services éducatifs entre les écoles;
- L'affectation d'une école aux fins d'un projet particulier;
- Le calendrier scolaire;
- Les règles de passage de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire;
- Les objectifs et les principes de répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire;
- Les activités de formation destinées aux parents par le Centre de services scolaire.

Le comité de parents se réunit en moyenne sept (6) fois par année.

8. ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT ET AU COMITÉ DE PARENTS

8.1 Nomination d'un président d'élection

Le nom de la présidente d'élection est Madame Michèle Héon, directrice d'établissement.

8.2 Nomination de deux scrutateurs

Madame Mylène Dubois, directrice adjointe et Monsieur Pascal Bilodeau, gestionnaire administratif d'établissement, agiront à titre de scrutateurs.

8.3 Procédure pour la mise en candidature

Les participants conviennent de respecter la procédure suivante :

- Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au conseil d'établissement. Chaque candidat doit être

proposé par un membre habile à voter;

- Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close;
- Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues;
- S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élection appelle le vote;
- Le vote est secret;
- Le président d'élection distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter;
- Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent;
- La personne ayant reçu le plus grand nombre de votes est déclarée élue par le président d'élection;
- En cas d'égalité, le vote est repris;
- Le président remercie tous les candidats pour leur disponibilité à participer aux affaires du conseil d'établissement;
- Après la déclaration d'élection, le président d'élection procède à la destruction des bulletins de vote.

8.4 Postes à pourvoir au conseil d'établissement

Considérant que :

- Six personnes siègent au conseil d'établissement de l'école;
- Mesdames Josianne Dupont, Sylvie Guéret et Liliana Silva ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire 2024-2025;
- Messieurs Samuel Côté, Philippe Picard et Jean-Paul Ndoreraho poursuivent leur mandat pour l'année scolaire 2025-2026;

Les postes à combler sont :

- Trois représentants d'une durée deux ans;

8.5 Élection des parents au conseil d'établissement

Madame Michèle Héon procède à l'appel de candidatures et présente les candidatures reçues:

- Madame Virginie Bertrand Gaucher se propose;
- Madame Hanaa Ghaffar se propose;
- Madame Josianne Dupont se propose;
- Madame Isabelle Mongrain se propose;

Après comptabilisation des votes, sont élus pour un mandat de deux ans :

- Madame Hanaa Ghaffar;
- Madame Virginie Bertrand Gaucher;
- Madame Isabelle Mongrain.

Nomination de substituts (minimum 2) au conseil d'établissement

Madame Michèle Héon procède à l'appel de candidatures pour élire deux substituts au conseil d'établissement:

- Madame Josianne Dupont;
- Monsieur Martin Goneau.

Il est proposé par Monsieur Philippe Picard de clore la période d'appel de candidatures.

Il est proposé par Madame Michèle Héon d'accepter les candidatures.

8.6 Élection au poste de représentant des parents au comité de parents du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy

Madame Michèle Héon procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

Madame Hanaa Ghaffar propose la candidature de Monsieur Philippe Picard au poste de représentant au comité de parents et celui-ci accepte.

Nomination d'un substitut au comité de parents

Madame Michèle Héon procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents au conseil d'établissement :

Madame Hanaa Ghaffar se propose au poste de substitut au comité de parents.

Madame Michèle Héon déclare élues Monsieur Philippe Picard représentant au comité de parents et Madame Hanaa Ghaffar, substitut au comité de parents.

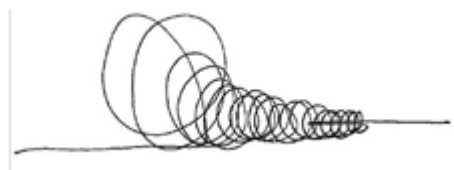
9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19 h 12, par Monsieur Philippe Picard que la séance soit levée.

Président



Direction
Michèle Héon